

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du 14 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35 Nombre de conseillers présents : 32 Nombre de procurations : 03 Nombre de conseillers votants : 35

Date de convocation : 8 novembre 2022 Date de publication : 21 novembre 2022

Conseillers présents :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,

Mme Isabelle GIROD, Maire Déléqué de Goux,

Mme Isabelle MANGIN, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérike DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, Mme Justine GRUET, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAOUI, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER, Mme Nadine HERRMANN

Objet

Référence 22.14.11.104

CommissionFonctionnement

l'Institution

Subvention 2022 à l'association « Jongleurs et Opérette »

de

Secrétaire de séance

Isabelle GIROD

Rapporteur

Jean-Philippe LEFÈVRE

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à Mme Isabelle MANGIN

Mme Sylvette MARCHAND à M. Jean-Baptiste GAGNOUX (à partir de la DCM 22.14.11.100)

M. Paul ROCHE à M. Stéphane CHAMPANHET

Mme Laetitia CUSSEY à M. Philippe JABOVISTE (jusqu'à son arrivée à la DCM 22.14.11.98)

Conseiller absent non représenté :

M. Philippe JABOVISTE (DCM 22.14.11.100-101)

L'association Jongleurs et Opérette propose depuis de nombreuses années des opérettes à grand spectacle au théâtre de Dole puis à la Commanderie.

Les 10 et 11 décembre 2022, ils produiront « La Belle de Cadix », la célèbre opérette de Francis Lopez. Portée par des artistes amateurs et professionnels, le spectacle mélange les genres entre chant choral et lyrique, théâtre et danse.

Afin d'accompagner l'association dans ce projet, il est proposé de lui verser une subvention dont le montant sera déterminé en fonction du bilan de la manifestation et dans la limite maximum de 10 000 €. Les modalités de versement sont précisées dans la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée.

Vu l'avis favorable de la commission « Fonctionnement de l'Institution » du 4 novembre 2022, Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'association « Jongleurs et Opérette » dans les conditions précitées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Culturelles
- Association « Jongleurs et Opérette »

Fait à Dole, le 14 novembre 2022.

Jean-Baptiste GAGNOL

Accusé de réception en préfecture 039-213901986-20221114-DCM221411 Date de rélétransmission : 18/11/2022 Date de réception préfecture : 18/11/202